

Quelle place pour Illats dans la Communauté de Communes (CdC) du Pays de Podensac ?



Nous n'avons pas la nostalgie du temps où notre maire était président de la CdC. Il est vrai que notre village bénéficiait alors de « privilèges » comme celui d'avoir une garderie multi-accueil à côté du cimetière... Par contre, ce qui nous préoccupe aujourd'hui c'est l'avenir d'Illats au sein de la communauté de communes du pays de Podensac.

Qu'apprenons-nous ? Illats est l'une des deux communes du canton avec Guillos à avoir décliné une vice-présidence à la CdC. Certes, les 12 vice-présidences – une pour chaque commune – n'ont pas fait mieux fonctionner la CdC sous l'ancien mandat. C'était tout au plus un moyen pour contenter tous les élus qui percevaient des indemnités en rapport avec « leurs responsabilités ». Mais, les commissions (au nombre de six donc six vice-présidents suffiraient en réalité) ne se réunissaient pas, le « pouvoir » était exercé exclusivement par notre maire ancien président et les grands dossiers de notre canton n'avançaient pas.

Si on peut supposer que les retraits d'Illats et de Guillos feront faire des économies aux finances communautaires car les indemnités versées seront moins nombreuses, quels seront les moyens pour notre commune de se faire entendre pour que ses projets avancent? Rappelons que l'intercommunalité avait été la solution proposée par notre municipalité pendant la campagne électorale pour relancer le centre aéré.

En outre, cette politique de la chaise vide se confirme puisque notre premier magistrat se fait désormais représenter lors des conseils communautaires. Et que penser de la polémique suite au départ précipité d'Illats du siège de la Communauté de Communes (voir *Sud-Ouest* du 11 juin 2008) ?

La cause de tout cela est politique ou plutôt politicienne. L'ancien président se sent trahi par le nouveau : il lui reproche de lui avoir fait perdre ses mandats de député, de conseiller général et de président de la CdC. Les Illadais pâtiront-ils de cette querelle de personnes ?

A partir du mois de septembre,
l'association Information des Citoyens Illadais
se réunira le second vendredi de chaque mois à 20 h 30
au premier étage de la Maison des associations.
Tous les Illadais pourront venir nous rencontrer.

pour nous contacter :
nous écrire chez Gilles Baillet au n°2 le Rude Illats
par internet : www.citoyens-illats.info
contact@citoyens-illats.info

Gilles Baillet

Au conseil municipal

Budget 2008 (suite)

Les subventions aux principales associations en euro

Principales associations	2008	2007
Pétanque illadaise	140	137
Association illadaise des fêtes	2 290	2 287
Bleuets d'Illats	2 300	2 277
Cyclo-club	800	800
Association illadaise des fêtes 2, 4, 6 roues	900	838
Club du 3 ^{ème} âge	850	850
Ill'arts	80	76
Association artisans et commerçants	500	2 000
Web f@brique	100	100
Fusil illadais	1 067	1 067
Les Amis de l'Airial de Barrouil	80	76
Tennis club illadais	1 780	1 774
Coopérative scolaire	2 750	2 744
Les Amis de l'église St Laurent	90	84
USI Football	2 320	2 320
CCAS	3 070	3 070
DFCI Illats-Cérons	550	550
Association illadaise des parents d'élève	140	137

Réunion du conseil municipal du 28 mai 2008

1- Remplacement d'un employeur municipal : embauche d'un remplaçant à mi-temps jusqu'au 1^{er} novembre.

2- Modifications du budget : + 7 347 € de recettes de fonctionnement et + 2 787 € de recettes d'investissement-

3 Subventions diverses :

- La subvention de la coopérative scolaire ne peut plus légalement lui être versée sur son compte. Mme la directrice de l'école propose que cette somme : 2 750 €, soit versée dorénavant à l'USEP d'Illats.
- Subvention de 1 050 € à l'USEP d'Illats pour le voyage scolaire de fin d'année.
- Versement d'une subvention supplémentaire exceptionnelle de 600 € à l'USI Football d'Illats à l'occasion des 25 ans du club, pour l'achat de tee shirt.
- Versement d'une subvention exceptionnelle de 400 € aux Bleuets d'Illats, destinée à financer la manifestation organisée le 14 juin en l'honneur de Pierre Vincent récemment nommé entraîneur de l'équipe de France féminine.

Au conseil municipal (suite)

4- Désignation des membres de la commission communale des impôts : le conseil municipal doit établir une liste comportant un nombre de propositions double de celui des postes à pourvoir à savoir : 12 membres titulaires dont 2 propriétaires de bois 2 domiciliés hors commune et 12 membres suppléants dont 2 propriétaires de bois et 2 domiciliés hors commune.

Les 12 titulaires sont : Biarnès Roger (propriétaires de bois), Lescure Danièle, Dubourdiou Jean Philippe, Dubourg Claude, Durand Claude, Dumas Jean Louis (domicilié à Andernos), Duron Arlette, Belin Ginette, Pastol Bernard (propriétaire de bois), Eyrolles Hervé, Lacoste Brigitte, Pargade Alain (domicilié à Soulnac).

Les 12 suppléants sont : Carsana Robert, Valloir Sylvie, Dubroca Emile, Vincent Philippe, Buzos Cécile, Guy de Pinos Jean-François (propriétaire de bois), Labat Louis (propriétaire de bois), Barbot Christian (domicilié à St Michel de Rieufret), Martet Roger, Pujols Anne Marie, Serroin Marie Françoise et Carreyre Denise (domiciliée à Budos).

5- Participation raccordement électrique d'un terrain situé au Merle nord : 2 300 € versés dans le cadre de l'opération ticket bleu au syndicat de l'énergie électrique de la Gironde pour les travaux.

6- Bec électrique de Barraille : 458 € TTC.

7- Arrêté pour le déplacement du panneau d'entrée nord du bourg suite au tourne à gauche permettant l'accès à la garderie multi-accueil.

8- Signature de la convention service de médecine professionnelle et préventive.

9- Autorisation de signature d'une charte de fonctionnement d'une Agence postale communale avec La Poste.

« M. Le maire fait part au conseil municipal de son entrevue avec M. Buligan, directeur d'établissement de La Poste de Podensac. Cette dernière, dans un souci de dynamique de l'Agence Postale propose que soit signée une charte de fonctionnement en partenariat avec, la directrice des ventes du secteur des Bastides girondines, le directeur de l'établissement et le maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise M. le maire à signer une charte de fonctionnement d'une Agence Postale Communale.»

10- Installation d'une nouvelle antenne SFR près du stade : location du terrain 1 700 € par an.

11- Restauration de l'église : la mise en valeur liturgique coûtera 25 506, 96 €HT au lieu des 28820 ? 46 € HT qui étaient prévus.

12- Indemnité de gestion de la cantine versée à Sylvie Lacassagne qui remplace Michel Renard : 400 € pour l'année.

13- 18 avril 2008 : élection de Jean Philippe Provost à la présidence du syndicat du collège de Podensac. Le siège du syndicat est maintenant transféré à Illats.

14- Fête de la musique : une demande de subvention a été adressée à la CdC de 1 000 €. En effet, les scènes d'été du conseil général et la CdC subventionnent le spectacle à hauteur de 448 € et de 112 € pour un montant total de 896 €TTC mais les frais de régie, la location de véhicule et autre, ne sont pas pris en compte. Ils sont pourtant de 1 200 €.

15- Intervention de Prévalys, société évaluant les risques pris par le personnel pour les assurances : 717, 60 € TTC.

16- Implantation de l'entreprise France Fermette venant de Preignac dans la zone artisanale intercommunale sur le terrain réservé à Ciron SA. Elle traite le bois pour les charpentes. Un dossier d'enquête publique était disponible du 16 mai au 16 juin en mairie. Le conseil municipal a donné un accord de principe pour l'implantation de l'usine.

Vie locale

Gravière de la SOCEM (suite)

Deux articles parus dans *Sud-Ouest* des 9 et 28 mai, constituent en quelque sorte une suite à notre dossier publié dans *ICI* n°28.

Le 9 mai, nous apprenons que le patron de la SOCEM, au bout de cinq ans de procédures « a donc obtenu une satisfaction partielle qui lui donne théoriquement le droit d'exploiter son gisement » dans la commune de St Michel de Rieufret qui n'a pas de PLU comme Illats. Néanmoins, en lisant entre les lignes, on comprend bien qu'il s'agit d'un point d'appui qui devrait permettre au carrier d'aller plus loin et peut-être de s'installer dans notre commune. En effet, dans *ICI* n°28, nous avons montré que la procédure de recours contre notre PLU était relancée. *Sud-Ouest* n'en parle pas.

Le 28 mai, nous prenons connaissance des arguments présentés par le nouveau maire de St Michel de Rieufret devant son conseil municipal pour défendre l'implantation de la SOCEM dans sa commune. Le patron de l'entreprise « a gagné son procès et cette carrière va forcément se faire. Il cite le chiffre de 369 555 euros obtenus en dédommagement de préjudice causé. (...) Ce monsieur propose de passer avec la mairie une convention dans laquelle il s'engage à pas mal de choses. Les camions ne passeront pas par notre commune mais par Illats pour rejoindre Mérignac. Et puis il y aura un peu de sous par tonne extraite » pour la commune. La secrétaire de mairie a précisé que l'ancienne municipalité « disait non à toutes les gravières » même si « ces avis ne sont que consultatif et rarement suivis dans les faits. » Le conseil municipal a heureusement mis en minorité son maire. Moralité, les quartiers Brouquet et Barrouil risquent de subir des passages de camions supplémentaires (en plus de GSM). Les propriétaires habitant ces quartiers voulant céder leurs parcelles à la SOCEM feraient bien de réfléchir...*ICI* est favorable comme notre nouveau conseiller général à un moratoire cantonal contre l'ouverture de nouvelles gravières.

Gilles Baillet

Vendredi 20 juin - Kermesse à l'école d'Illats.

Tout a commencé à 16 h 30 par des jeux animés par des parents, les enseignants et du personnel communal. Les enfants ont pu s'adonner aux joies de la pêche à la ligne, des jeux du massacre, du tir au but, du lapinodrome... et ont également pu se faire maquiller.

En fin d'après midi, la Municipalité remettait, comme chaque année, des livres aux élèves entrant en sixième.

Puis ce fut le spectacle... et quel spectacle ! Nous avons pu voir des petits indiens et indiennes traversant une rivière et aller à la rencontre d'un ours bien caché au fond de sa tanière.

Arrivèrent ensuite des danseurs et danseuses gascons, puis d'énergiques maori entamèrent le célèbre Haka accompagnés par de jolies petites polynésiennes, et en costumes traditionnels.

Les plus grands montrèrent leur dextérité dans le jonglage, le lancer du diablo, les pirouettes.... Tout cela entrecoupé par des chants.

Sans le dévouement et la patience des enseignants ainsi que du personnel communal tout cela n'aurait pas pu avoir lieu. Merci à vous tous.

Corinne ALONSO.

Travaux d'aménagement dans la commune

Après avoir consulté, par hasard, les avis de marché publiés sur le site Internet de mise en ligne des marchés publics, nous pouvons dire que la commune envisage concrètement l'exécution des travaux suivants :

1°) Avis de marché pour des travaux de voirie consistant en l'aménagement de parking poids lourds et aire de jeux (date limite de remise des offres fixée au 15 mai avec avis d'annulation en date du 9 mai suite à une erreur de procédure de passation de marché)

Après lecture des données visibles sur le récapitulatif des quantités prévues disponibles sur l'avis, les caractéristiques principales des travaux envisagés par la commune seraient les suivantes :

a) Aire de jeux

La structure prévue dans le cadre des travaux est d'une épaisseur de 30 cm de calcaire. Une couche de roulement en enrobés sur 5 cm est ensuite programmée. Des bordures hautes (T2), semi-caniveaux (CS2) et de « jardin » (P1) sont aussi prévues ainsi que le drainage des eaux par drains et puisards. La surface de l'aire de jeux est évaluée, dans l'avis, à 450 m² sur une surface globale traitée de 1450 m².

b) Plate-forme Poids Lourds

Les travaux envisagés dans l'avis consistent à reprofiler et compacter les matériaux existants et à recharger ensuite de 10 cm par du calcaire la surface traitée. Ensuite, il est prévu la réalisation d'un enduit bicouche avec un gravillonnage préalable. La surface revêtue est de 1100 m².

c) Voirie: Les travaux indiqués consistent en la démolition de caniveaux existants et la pose de bordures T2 et CS2 et de CC1 (caniveaux). Des puisards sont aussi prévus.

2°) Avis de marché pour la réalisation d'une aire multi-activité city stade (date limite de remise des offres fixée au 30 mai)

Il est prévu, dans l'avis, la fourniture, l'assemblage et scellement d'une aire multi activités avec cages handball, panneaux de basket et poteaux multifonctions volley sur un terrain de 12 X 24 m. La mise en place de gazon synthétique sur 270 m² est aussi programmé.

Le lieu d'exécution des travaux n'est pas mentionné dans les deux avis disponibles. Mais, il est fort probable que ces travaux soient réalisés sur le parking de l'école.

La volonté municipale de créer une aire multi activité sur le parking des écoles doit être louée. Ce type d'équipement est nécessaire pour le bien être des jeunes ou moins jeunes Illadais.

Par contre, le stationnement Poids Lourds sur ce site va être légalisé par la construction d'une « plate-forme poids lourds ». La réduction de la surface actuelle par la construction du city stade ne fera qu'aggraver encore plus une situation déjà difficile au niveau de la sécurité des enfants. Il n'est jamais trop tard pour envisager une solution à ce problème. Affaire à suivre...

F. WERLEN

Fête de la Musique à Illats.

Le 21 juin est le jour de l'été certes, mais aussi celui de la fête de la musique. Tout se déroula sous les tilleuls, autour de l'église. Tout avait été prévu pour que les gens passent une bonne soirée : restauration sur place (paëlla, moules frites), buvette et programmation musicale de choix. La soirée débuta par de la musique occitane et celtique interprétée par Annie Raffin et ses amis, puis ce fut Frédéric Batista, auteur, compositeur illadais, qui fit entrer dans son univers poétique les cent cinquante personnes présentes jusqu'à 23 h 00. La fête se prolongea au Kalimero avec un groupe de rock.

Corinne ALONSO.

La fête de la St Roch se prépare... sans le comité des fêtes !

Il y a eu pour le moment trois réunions de préparation. Toutes les associations culturelles et sportives ainsi que les commerçants ont répondu présent presque à chaque fois, à la convocation de la municipalité, sauf le comité des fêtes...

« Ne vous occupez pas du comité des fêtes. (...) »

Cette absence a suscité des interrogations légitimes de la part des associations illadaises. Le comité n'a-t-il pas été créé en 1977 par l'actuelle municipalité pour organiser la fête communale ? Par ailleurs, il bénéficie d'une subvention de 2 290 € - c'est la 3^{ème} subvention associative de la commune - qu'il gère depuis 30 ans dans l'opacité la plus totale puisqu'il n'a pas fait d'assemblée générale légale durant ces décennies. A cela, le maire a répondu lors de la première réunion : « Ne vous occupez pas du comité des fêtes. Il est difficile à contacter, son président n'est pas joignable. » A mots couverts, nous avons appris que le comité serait discrètement dissout et fusionné avec l'association 2, 4, 6 roue qui gère le moto cross du Merle, elle aussi dirigée par le même président et le même bureau... Or, sur le plan gestionnaire, deux caisses associatives ne peuvent se réunir : c'est illégal. On a la mauvaise impression d'avancer en eaux troubles.

Une belle dynamique

Mais l'essentiel est qu'il semble se dégager une belle dynamique qui devrait confirmer le succès remporté par la St Roch de l'année dernière. D'abord évoquons les nouveautés. Le Kaliméro pub a mis son carnet d'adresses de musiciens au service de la municipalité. Cette dernière s'est engagée à financer directement tous les spectacles et à assumer les tâches administratives et techniques. L'année passée, ce poids avait été supporté par l'association des commerçants. En outre, la fête foraine ne se fera plus en totalité sur le parking de l'école. Des manèges vont pouvoir s'installer sur la place de l'église. La grande scène sera au centre du village et n'accueillera plus un sosie mais des groupes de musique. Enfin, de nouvelles propositions ont été faites par les associations : un rallye de quartier (cyclisme), un vide grenier, des jeux pour les enfants, un loto (commerçants), des animations autour du tennis sans compter que le football et le basket ont prévu de faire plusieurs repas pendant les trois jours. Comme l'année dernière, le club du 3^{ème} âge fera son concours de belote et la Pétanque son concours pour licenciés. Le feu d'artifice sera tiré par la municipalité mais il n'y aura pas de ball-trap.

Il n'empêche que pour assurer une continuité à la fête, il faudra que la municipalité consente à l'élection dans la transparence d'un nouveau comité des fêtes dans lequel chaque illadais - indépendamment de ses opinions politiques - pourrait participer, tout simplement parce qu'il a envie de s'amuser.

Gilles Baillet

En bref

Accidents en avril au carrefour de la route GSM et de Bouquet en direction de Podensac

Comme signalé dans notre profession de foi, un aménagement est nécessaire au carrefour de la route communale Brouquet-Podensac et de la voie de GSM. En effet, début avril, un accident a encore eu lieu concernant deux voitures transformées par le choc en épaves. Le non respect du stop est en cause et la visibilité est quasiment nulle à cette intersection. Aussi, dans la semaine du 9 au 14 juin, la signalisation au sol a été repeinte mais il reste encore à dégager les côtés du carrefour afin de rendre les camions plus visibles aux automobilistes.

École : depuis le mois de février une pétition a été lancée pour demander le maintien de deux emplois vie scolaire menacés.

Le CdC et la commune d'Illats ne pourraient-elles pas devenir les employeurs de ces deux contrats dont les fonctions sont si utiles ?

Depuis deux ans la cérémonie du 8 mai n'est pas respectée

Extraits de l'article paru dans *Le Républicain* du 22 mai 2008.

« Drapeaux et bannières étaient bien installés sur le monument aux morts d'Illats mais une fois encore, point de cérémonie commémorative, de recueillement ou de dépôt de gerbe pour le 8 mai. Deux ans que cette situation dure, deux ans que Pierre Vimeney président de la CATM (Combattants prisonniers de guerre Algérie Tunisie Maroc) s'interroge. Indigné par cet oubli, il demande des explications. En souvenir des deux familles juives d'Illats raflées par les Allemands dont les noms figurent sur le monument aux morts, cette commémoration ne pouvait pas être oubliée. « L'année dernière déjà, nous n'avons pas célébré cette date. Ce n'était pourtant pas faute d'avoir demandé à la municipalité mais n'obtenant aucun résultat et sachant le maire très occupé à l'approche des élections législatives, je n'ai pas insisté. J'ai mis ça sur le compte d'un manque de temps. » Réponse du maire : « Je savais très bien que pour cette cérémonie du 8 mai nous ne serions pas très nombreux. Mon conseil municipal est composé de beaucoup de nouveaux (5 sur 15 NDLR) et au moment du 8 mai, ils étaient assez dispersés. Nous nous serions retrouvés à deux devant le monument aux morts. (...) Nous avons quand même fait ce qu'il fallait puisque le monument a été décoré. ». Et de promettre : « nous veillerons à ce que la cérémonie du 8 mai soit aussi célébrée l'année prochaine. »

Le 17 mai la web f@brique faisait sa dernière assemblée générale

La disparition de cette association doit nous interpeller. Son utilité est reconnue par une partie importante de la population de notre canton qui n'a pas accès à l'informatique et à Internet. La Communauté de Communes du Pays de Podensac devrait se pencher sur ce problème afin de mettre en place des services de substitution. Il faut réduire la fracture numérique au moment où de plus en plus de formalités administratives se font par Internet.

Semaine du 9 au 14 juin :

le sol de la place de la salle des fêtes a été refait (nous espérons durablement) pour un coût de 6000 €.

consommation

Station d'épuration du Merle (ce que nous n'avions pas dit lors du dernier numéro d'ICI)

Lors du comité syndical du 26 février, le maire a annoncé que la lagune de la station d'épuration du Merle s'était effondrée. L'écoulement des eaux traitées avait creusé une cavité souterraine dans le calcaire. Ce dernier a également évoqué le prix des réparations et a avancé le chiffre provisoire d'au moins 25 000 € couvert par un emprunt de 15 498 €. Il est étonnant que ces propos n'aient pas été rapportés dans le compte rendu affiché de la séance.

Délibération du syndicat des eaux de Budos du 11 avril 2008

Michel Gerrero de Pujols-sur-Ciron remplace Philippe Dubourg à la présidence du syndicat des eaux de Budos. Dès que nous avons appris la nouvelle, nous l'avons contacté afin qu'il nous reçoive et qu'il puisse nous présenter la gestion qu'il comptait suivre. Va-t-il se distinguer de son prédécesseur ? Nous attendons toujours une réponse à notre courrier.

Délibération du syndicat de Budos du 22 mai 2008

- 1- Le secrétariat et le siège du syndicat seront désormais à la mairie de Budos.
- 2- Délibération financière pour le Diagnostic Réseau Eau Potable : coût de 40 000 € dont 8 444 € d'autofinancement et d'emprunt, le reste étant financé par des subventions du Conseil général et de l'Agence du Bassin Adour-Garonne.
- 3- Convention solidarité eau dont le but est d'aider les personnes ayant des difficultés à acquitter leurs factures d'eau : contribution de 0,23 € par abonné.
- 4- Modifications du budget assainissement d'Illats: prise en compte de 30 000 € supplémentaires dans les recettes.

Service public d'assainissement non collectif (SPANC) à Escalès : Il est nécessaire de clarifier la situation .

Rappel des faits. Le 7 avril 2008, à la suite de la visite d'un technicien de La Lyonnaise des Eaux, des habitants d'Escalès ont reçu un courrier non signé du SPANC dans lequel il était donné un avis sur les installations d'assainissement individuel visitées comme par exemple « réhabilitation urgente et nécessaire ». En outre, la réalisation de travaux était « suggérée » et les destinataires de la lettre étaient invités à déposer un projet dans les meilleurs délais.

Le 10 juin, un second courrier arrive dans certaines boîtes, directement envoyé par le président de la Communauté de Communes dont la collectivité a la responsabilité du SPANC. Dans ce document, nous apprenons que « le recensement et le diagnostic des installations s'achèveront fin 2010. (...) A l'issue de cette période, la CdC définira les modalités éventuelles d'accompagnement pour la réhabilitation et l'entretien des installations. » Toutefois, on peut dès à présent engager des travaux conformes aux préconisations du technicien du SPANC : c'est la raison pour laquelle il était demandé dans la première lettre de présenter un projet au SPANC avant toute réalisation.

La Lyonnaise met la pression. Dans un souci hautement louable de préserver l'environnement et sans but lucratif – du moins nous l'espérons – la Lyonnaise des eaux a très habilement mis la pression sur les habitants d'Escalès en soulignant l'urgence des modifications à faire, mais en se gardant bien de dire qu'aucune modification n'est obligatoire avant 2010.

Le président de la CdC essaie de calmer le jeu. Ce dernier parle de modalités « éventuelles » - c'est-à-dire de faits qui peuvent ou non se produire – d'accompagnement pour la réhabilitation et l'entretien des installations. Il tente aussi de dissiper le soi-disant malentendu de la première lettre. Plusieurs habitants du fait de la superficie insuffisante – au regard des normes que le SPANC doit faire appliquer – ne pourraient sans doute pas mettre en place un assainissement non collectif. En outre, à la lecture du projet présenté par la municipalité aux Illadais lors des dernières élections, il semble qu'une tranche d'assainissement collectif soit envisagée dans ce quartier.

Que va-t-il se passer ? Afin de clarifier la situation, nous demandons à M. le maire – qui a proclamé son désir d'information et de concertation avec les citoyens – de bien vouloir organiser une réunion publique avec les personnes concernées.

Jeanine Market-Ducos